



Syndicat Intercommunal d'Information Géographique

Compte rendu de la réunion du comité syndical

Séance du 17 octobre 2019 à 18h00

Au siège situé 1005 route de Vénéjan à Saint-Nazaire

Nombre de délégués présents : 28

Présents :

Mesdames PONS, PELLATON, GARNERO, BESSON, SABOULIN-BOLLENA,
Messieurs VALANTIN, MASSE, BICO, BROCHE, DELALIEU, ROBERT, VOLLE, PUGNERE, GREMONT, SALLE-
LAGARDE, LAMARRE, TRIDOT, PACE, ROCA, ROUSSEL, ROUDAUT, RAMIERE, MAIRESSE, CUISSOL, VIGNES,
COMBA, REMUSAT, LOISON

Absents et Excusés :

Mesdames COSTA, DUCHER, FOURNIS,
Messieurs FRENE, PEYRIERE, BOUSQUET, MEJEAN, PARIS, FOURNIER, MANTOZ, KESER, BRES, GENOT, UMBACH,
SCHNEITER, PIRONDEAU, JERMIDI, HUBERT, GERME, SALLE, LAVAUD, MAZZOLENI

Le quorum étant atteint, Monsieur PACE, Président du SiiG, ouvre la séance à 18h10 et nomme monsieur ROBERT, élu de la commune de GOUDARGUES, secrétaire de séance.

Pour débiter la séance, Monsieur PACE souhaite présenter Monsieur VALANTIN, maire de la commune d'Arpaillargues et Aureilhac, qui représente la 50^{ème} commune adhérente au SiiG.

1. Approbation du PV du 26 juin 2019 (en pièce jointe)

Monsieur PACE énumère les points évoqués lors du précédent conseil. Les élus n'ayant pas de remarques. Le conseil syndical approuve à l'unanimité, le PV du 26 juin 2019.

2. Modification des statuts du SiiG Syndicat Intercommunal d'Information Géographique portant sur la composition du conseil syndical et intégrant les modifications inhérentes à l'adhésion de la commune d'Arpaillargues-et-Aureilhac

Monsieur PACE annonce que, suite à l'approbation par le conseil syndical d'accepter l'adhésion au SiiG de la commune d'Arpaillargues et Aureilhac, les statuts du SiiG doivent être modifiés, notamment l'article 1 concernant la constitution du SiiG et l'article 5 concernant la composition du conseil syndical.

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver la modification des articles 1 et 5 des statuts du SiiG

3. Convention de délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires (CF.PJ)

Monsieur PACE indique que le SiiG délègue la gestion des sinistres liés aux risques au Centre de Gestion en contrepartie d'une participation financière.

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- ✓ De donner délégation au Centre de Gestion pour assurer la gestion des sinistres liés aux risques statutaires de son personnel, pour lesquels la collectivité a adhéré au contrat cadre d'assurance souscrit par le Centre de Gestion.
- ✓ D'accepter qu'en contre partie de la mission définie dans la convention, la collectivité / l'établissement public, verse une contribution fixée à 0,25% de la masse salariale CNRACL et/ou IRCANTEC, servant d'assiette au calcul de la prime d'assurance (TIB + NBI + IR + SFT).
- ✓ D'autoriser le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion.

4. Souscription au contrat groupe d'assurance statutaire

Monsieur PACE explique qu'auparavant le syndicat s'auto-assurait, ce qui peut représenter un risque. Aujourd'hui, il a décidé que le risque serait porté par une société tierce.

Madame SABOULIN-BOLLENA, élue de la commune d'Uzès, demande pourquoi la durée de la souscription est de 5 mois ?

Monsieur PACE répond que le contrat sera renouvelé en fin d'année.

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- ✓ D'accepter la proposition suivante : Courtier GRAS SAVOYE / Assureur : AXA, durée du contrat : 5 mois à compter du 1er août 2019.
- ✓ D'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents y afférent.
- ✓ De donner délégation au Président pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

5. Décision modificative n°3/2019 du budget 2019 du SiiG

Monsieur PACE indique qu'afin de prendre en compte les légers dépassements de crédits sur certains articles du chapitre 011, il est proposé d'augmenter les articles des montants indiqués ci-dessous.

Il précise que, pour intégrer au budget l'adhésion du SiiG au contrat d'assurance contre les risques statutaires, il convient d'ajouter la somme de 1 260 euros à l'article 6458.

De plus, il convient d'augmenter l'article 6336, 6338, 6478, suite aux modifications des taux des cotisations sociales entre les années 2018 et 2019.

Il explique que l'augmentation de l'article 6531 permet la régularisation de l'indemnité et des charges sociales du Président du SiiG.

Enfin, il informe qu'il est nécessaire d'ajouter à l'article 74748, le montant de 925 euros concernant l'adhésion de la commune d'Arpaillargues et Aureilhac (adhésion à compter du 1^{er} août).

Monsieur GREMONT, élu de la commune de MONTCLUS, demande à quoi étaient destinés les 6 715 € pris sur l'article 6288.

Monsieur PACE lui répond que c'est de l'argent qui était mis en prévision sur cet article afin d'avoir une marge sur le chapitre 011.

Le vote de cette décision modificative conduit à l'adoption des crédits comme suit :

	CHAP	DEPENSES	CHAP	RECETTES
INVESTISSEMENT				
FONCTIONNEMENT				
	011	- 2 615	74	+ 925
	012	+ 2 530		
	65	+ 1 010		
	TOTAL	925	TOTAL	+ 925

INVESTISSEMENT DEPENSES			BP 2019	DM n°1	DM n°2	DM n°3
CHAP.	ART.	OBJET	Montant	MONTANT	MONTANT	MONTANT
		TOTAL	-	- €	- €	- €
INVESTISSEMENT RECETTES			BP 2019	DM n°1	DM n°2	DM n°3
CHAP.	ART.	OBJET	Montant	MONTANT	MONTANT	MONTANT
		TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT DEPENSES			BP 2019	DM n°1	DM n°2	DM n°3
CHAP.	ART.	OBJET	Montant	MONTANT	MONTANT	MONTANT
011	6156	Maintenance	14 852,60	-	-	+ 3 000
011	61551	Entretien mat. Roulant	500	-	-	+ 400
011	6238	Divers	200	-	-	+ 550
011	6281	Coucours divers	4 735	-	-	+ 150
011	6288	Autres	6,4	117 748,83	- 2 269,20	- 6715
012	6336	Cot. CN et CG de FTP	156	-	-	+ 595
012	6338	Aut.Imp. Tx & Vers. Ass sur Réim	0	-	-	+ 160
012	6458	Cot. aux autres org. Soc.	0	-	-	+ 1 260
012	6478	Autres Charges soc. diverses	120	-	-	+ 515
65	6531	Indemnités	12 723,93	-	-	+ 1 000
65	65888	Autres chges div. de gest° courante	-	-	-	+ 10
		TOTAL				925,00
FONCTIONNEMENT RECETTES			BP 2019	DM n°1	DM n°2	DM n°3
	ART.	OBJET	Montant	MONTANT	MONTANT	MONTANT
74	74748	Participat° d'autres communes	198 533,00	1006	0	+ 925
		TOTAL				+ 925

Le conseil syndical approuve à l'unanimité (Pour : 27, Abstention : 1 (Monsieur BICO), Contre : 0) la décision modificative n°3/2019 présentée ci-dessus.

6. Débat d'orientation budgétaire 2020

Monsieur PACE présente les grandes lignes du budget 2020 du SIIG :

- Pour la section d'investissement, on prévoit une augmentation (FCTVA = Récupération de la TVA sur les investissements fait 2 ans auparavant) et une diminution du chapitre 040 concernant les amortissements car de nouveaux biens sont à amortir.

- Pour la section de fonctionnement, on prévoit une légère augmentation du chapitre 012 par rapport au BP 2019 due en partie à l'adhésion du SiiG au contrat d'assurance prévoyance.

Les autres chapitres sont équivalents à l'année 2019 (chap 012 et 65)

Il ajoute que l'on prévoit une augmentation du chapitre 74, suite à l'adhésion des communes d'ARPAILLARGUES et AUREILHAC et de MOUSSAC pour une année complète.

Investissement	Fonctionnement
Dépenses : <ul style="list-style-type: none">▪ Chap 20 et 21 : Investissements prévus pour le développement de VMap Recettes : <ul style="list-style-type: none">▪ Augmentation du FCTVA▪ Augmentation des amortissements	Dépenses : <ul style="list-style-type: none">▪ Chap 011 : Maîtrise des charges à caractère général.▪ Chap 012 : Légère augmentation des charges de personnel Recettes : <ul style="list-style-type: none">▪ Chap 74 : Augmentation de la participation des communes suite à l'adhésion de nouvelles communes.

Monsieur LOISON, élu de la commune de Vénéjan, aimerait savoir si des conventions avec des prestataires extérieurs sont prévues ?

Monsieur CONSTANT, ingénieur du SiiG, répond qu'il y a beaucoup d'interrogations de la part des prestataires mais pas de demande définitive de convention.

Monsieur REMUSAT suggère que le tarif est peut-être trop élevé et qu'il faudrait peut-être le revoir.

Monsieur PACE, répond que cela pourra être revu l'année prochaine.

Il ajoute que les notaires et les géomètres souhaitent consulter les données du SiiG, propriété des communes. Il répète qu'il y a beaucoup de questions mais très peu de convention signée.

Monsieur CONSTANT ajoute que les notaires-ont déjà accès aux données foncières (propriétaires). Il propose que le SiiG donne accès, aux notaires exclusivement, à ces informations dont ils disposent déjà dans le but de les inciter à signer la convention.

Monsieur PACE annonce que le tarif et les droits d'accès seront revus au cours de l'année 2020.

Le conseil syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

7. Relevé de décisions

Monsieur PACE, présente les décisions prises par le SiiG sur la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 septembre 2020 :

- ✓ Décision n°1/2019 : Adhésion Groupe d'assurance statutaire du CDG 30
- ✓ Décision n°2/2019 : Désignation avocat pour défendre les intérêts du SiiG
- ✓ Décision n°3/2019 : Avenant à la convention service paie à façon – Le bulletin de paies passe de 7€ à 7,55€
- ✓ Décision n°4/2019 : Note de frais et honoraires de la société d'avocat Gil-Fourrier & Cros pour l'affaire avec Monsieur MONETTA : 1 632€ TTC

Le conseil syndical prend acte de ces décisions.

Questions diverses :

Monsieur PACE donne la parole à Monsieur CONSTANT pour présenter les points suivants :

- ✓ Mise à jour des données (cadastre, adresses, cimetières, ...)

❖ **Cadastre :**

La carte du cadastre courant a été mise à jour avec les données 2019.

❖ **Adresses :**

Monsieur CONSTANT indique que 43 communes ont été mises à jour, ce qui représente 60 000 points traités. Le SiiG reste dans l'attente des délibérations sur 5 communes (12 000 points) et 2 communes (Arpaillargues-et-Aureilhac et Pujaut) sont à traiter sachant que, sur la commune de Pujaut, un travail a déjà commencé.

Monsieur PACE demande à Monsieur CONSTANT s'il y a eu des retours de communes pour des modifications ou des prises de décision ?

Monsieur CONSTANT répond que oui concernant des erreurs d'orthographe, des suppressions ou des ajouts de nom de voie.

Monsieur PACE précise que le travail n'est pas figé et que des mises à jour sont à faire régulièrement.

❖ **Cimetières :**

Monsieur CONSTANT indique que les plans des cimetières de 46 communes ont été réalisés. Sur 2 communes le travail est en cours de réalisation et il restera ensuite les plans de 2 communes à réaliser.

Monsieur PACE propose de remonter le point concernant le « Convention entre les communes et un tiers pour l'ajout de données sur Vmap »

- Convention entre les communes et un tiers pour l'ajout de données sur VMap

Monsieur CONSTANT indique que les communes de Le Pin et de Sabran ont ajouté sur VMap des données concernant le patrimoine communal. Il précise que ces données peuvent, par la suite, être intégrées au données de PLU.

Monsieur LOISON demande comment il est possible d'ajouter ces données.

Monsieur CONSTANT répond que les élus peuvent demander, auprès du SiiG, les droits d'accès en mise à jour pour les agents et/ou élus de la Mairie ou pour des tiers autorisés par la mairie (pour les associations de protection du patrimoine notamment). Les utilisateurs autorisés peuvent ainsi réaliser l'inventaire des données de patrimoine et les intégrer à VMap.

Monsieur PACE ajoute que le SiiG a travaillé sur une convention afin que les mairies puissent donner des accès à des personnes tierces.

Monsieur CONSTANT précise que ces accès garantissent la protection des données personnelles.

Monsieur LOISON demande quelles informations sont répertoriées.

Monsieur CONSTANT indique que les informations concernent les coordonnées, la description et la photographie des éléments de patrimoine.

Monsieur REMUSAT, élu de la commune de Saint-Pons la Calm, intervient car il a intégré le patrimoine de sa commune sur le site du SiiG. Pour ce travail, il avait la double casquette : élu et membre d'une association. Il a simplement indiqué des éléments de patrimoine ponctuels sur le site du SiiG.

Monsieur REMUSAT ajoute que la personne qui réalisera ce travail d'inventaire aura seulement accès aux informations cadastrales concernant les numéros de parcelle et non pas les propriétaires.

Monsieur SALLE-LAGARDE, élu de la commune de Moussac, demande quel est l'intérêt de déléguer le travail d'intégration des données patrimoniales alors qu'il peut être fait par le SiiG ?

Monsieur PACE répond que cela permet de ne pas surcharger le travail du SiiG pour une carte supplémentaire qui n'est pas indispensable aux communes.

Monsieur REMUSAT ajoute que tout le patrimoine répertorié n'est pas forcément accessible en accès public.

- VMap : nouvelle version

Monsieur CONSTANT indique notamment qu'un nouveau format d'impression a été mis en place : le format JPEG.

- Service « Cartes en 1 clic ! »

Monsieur CONSTANT explique que le service « Cartes en 1 clic » a été rafraîchi avec la mise en place d'un nouveau design.

L'intégration de ces cartes, sur le site internet d'une mairie par exemple, est très simple (la procédure est décrite à partir du lien : <https://www.siiG.fr/fr/cartes-1-clic.php>)

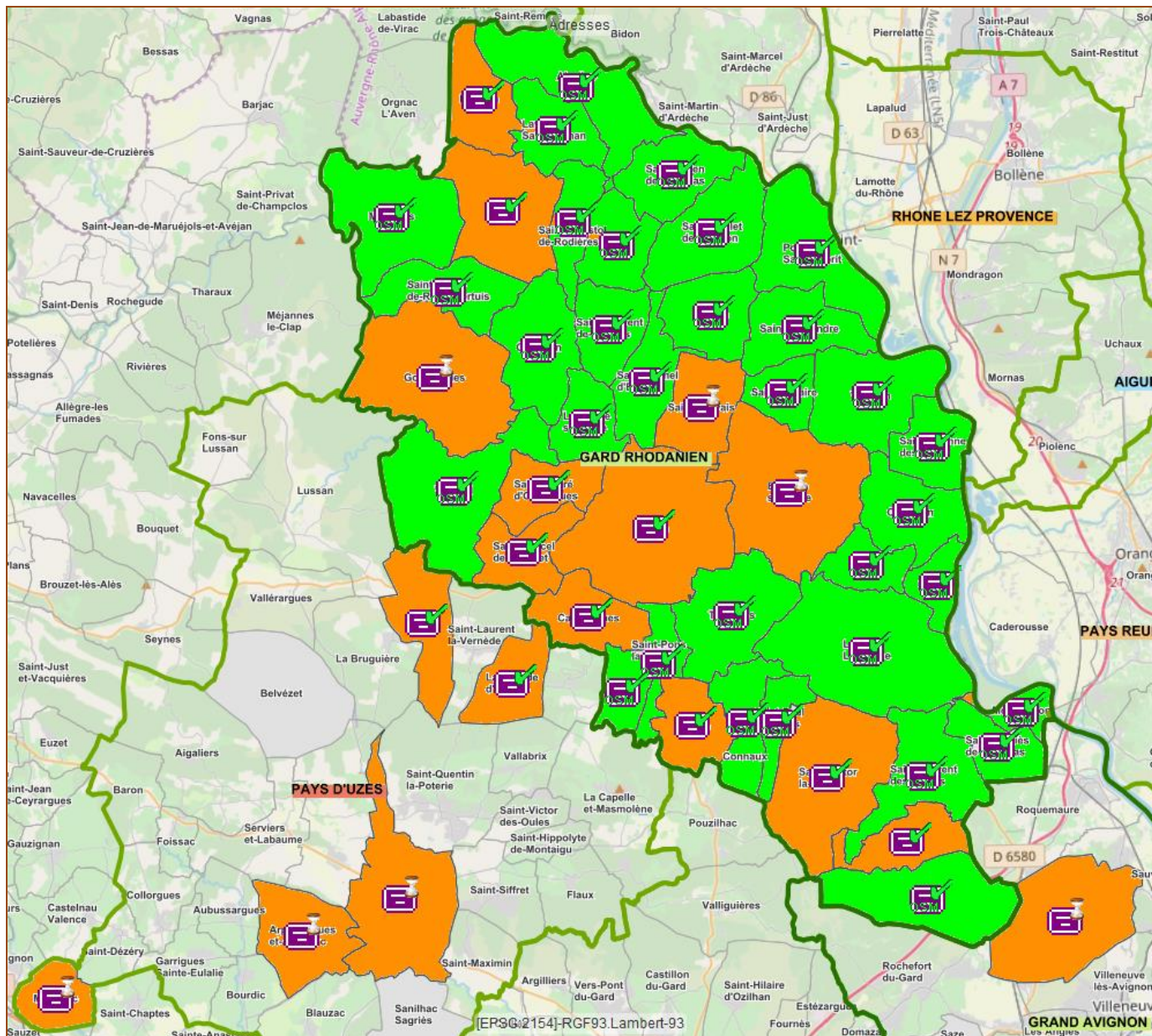
Monsieur CONSTANT ajoute que deux nouvelles cartes dans l'application carte en 1 clic seront prochainement disponible : « Luminaires d'éclairage public » et « Poteaux incendie ».

- MyOSMatic : réalisation des plans des voies

Monsieur CONSTANT présentation l'application « MyOSMatic » qui permet la réalisation de plan de voies.

Cette application est accessible, depuis le site du SiiG, à partir du menu « LIEN » (cf. rubrique « Le monde du libre ») ou depuis le lien suivant : <https://www.siiG.fr/fr/liens.php> (cf. rubrique « Le monde du libre »).

Monsieur CONSTANT ajoute que le SiiG a mis à jour les voies de 32 communes sous Open Street Map, la base de données utilisée par l'application « MyOSMatic » ●. 18 communes restent à mettre à jour ● :

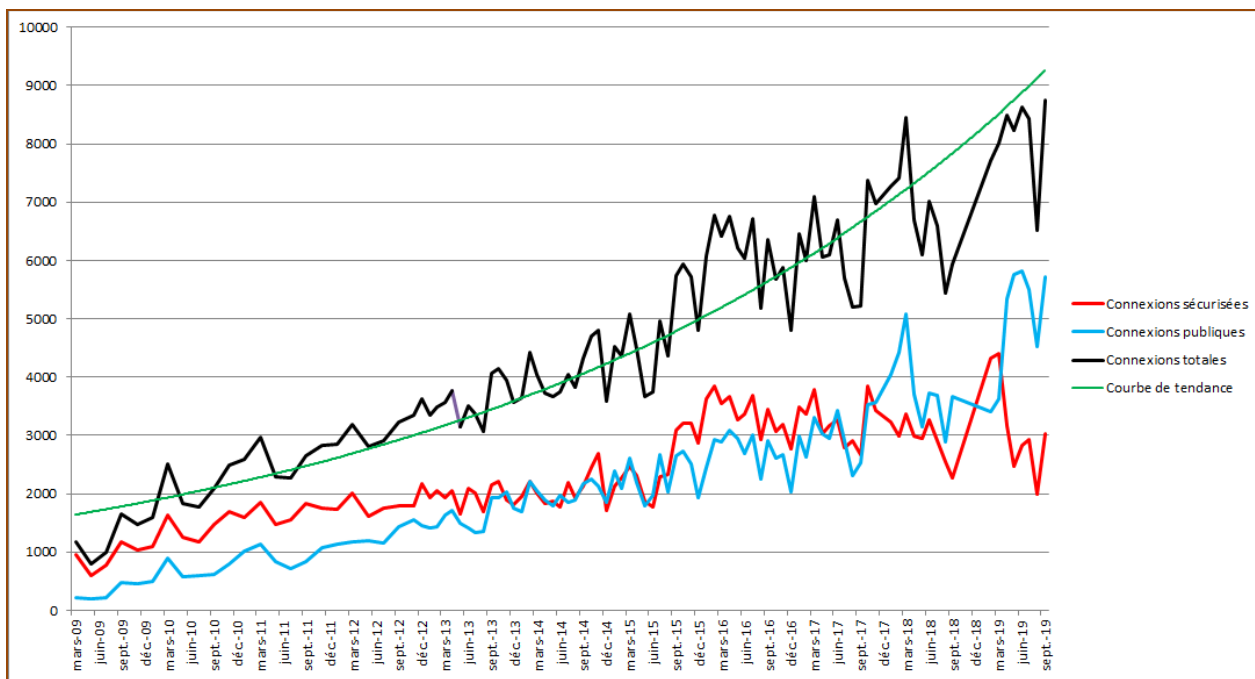


L'utilisation de l'application est guidée par un tutoriel à disposition sur le site du SiiG à partir du menu « LIEN » : cf. rubrique « Le monde du libre », lien « MyOSMatic (Aide) ».

- Point sur les connexions

Monsieur CONSTANT fait un point sur les statiques de connexion. Il souligne que l'on observe toujours une baisse brutale du nombre de connexions lors des vacances d'été.

Il ajoute que la tendance sur le mois de septembre est à la hausse et que l'on note une forte augmentation des connexions en accès public ce qui dénote un allègement de la charge de travail des collectivités adhérentes dispensées de répondre aux demandes externes (notaires, géomètres, cabinets d'urbanisme et particuliers).



Les élus n'ayant pas d'autres questions, le Président clôt la séance.